



SÉANCE SPÉCIALE DU 18 SEPTEMBRE 2006

À une séance spéciale tenue le 18 septembre 2006, à 20 h 00, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 20 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Questions découlant du procès-verbal
- 3- Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2006
- 4- Orientations du conseil de Ville en relation avec le conseil d'agglomération du 19 septembre 2006
- 5- Oppositions formelles en vertu de l'article 115 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations pour les dossiers qui sont mentionnés dont le Règlement R.A.V.Q. 90
- 6- Demande de soutien financier, Présence-Famille
- 7- Paiement des comptes
- 8- Mandat et autorisation environnementale, Génio experts-conseils
- 9- Réception du rapport d'ouverture des registres référendaires du 6 septembre 2006
- 10- Avis de motion – Prolongation du terme d'un Règlement d'emprunt (trésorerie)
- 11- Embauche d'une préposée au soutien administratif à la réception (trésorerie)
- 12- Embauche d'un employé temporaire jusqu'au 31 décembre 2006 (trésorerie)
- 13- Embauche d'une préposée au soutien administratif (Service du greffe, des ressources humaines, des archives et de la Cour municipale)
- 14- Résolution générale de transiger pour la SAAQ
- 15- Reconnaissance patrimoniale de l'îlot paroissial
- 16- Prolongation du contrat pour le remorquage et la fourrière des véhicules pour le réseau artériel et pour le réseau local
- 17- Avis de motion pour la modification du Règlement sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au remorquage selon le tableau des tarifs adoptés par le conseil d'arrondissement Laurentien
- 18- Dossiers en matière d'urbanisme (reporté)
- 19- Adoption du premier projet de Règlement PREGVSAD-2006-016 concernant une bande de protection de 20 m dans les zones PX avoisinant le Campus Saint-Augustin
- 20- Adhésion au C.R.M. de l'U.M.Q.
- 21- Période de questions de citoyens (15 minutes)
- 22- Période d'intervention des membres du conseil
- 23- Clôture de la séance



1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-399 point no 1, séance spéciale du 18 septembre 2006
RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 18 septembre 2006 soit accepté tel que présenté ou en faisant les adaptations suivantes :

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est convoquée conformément à la *Loi sur les Cités et villes et aux usages acceptés*. Que les membres du conseil de Ville considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2- QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

POINT NO 2, séance régulière du 18 septembre 2006

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal à adopter, s'il en est, et de son adoption.



3- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-400 point no 3, séance spéciale du 18 septembre 2006
RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district no 1
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2006.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4- ORIENTATIONS DU CONSEIL DE VILLE EN RELATION AVEC LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 19 SEPTEMBRE 2006

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-401 point no 4, séance spéciale du 18 septembre 2006
RÉFÉRENCES : séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2006 et annexes

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé par le conseil d'agglomération du 19 septembre 2006 et l'obligation pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de l'étudier en vertu de l'article 61 de la *Loi sur l'Exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district no 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

QUE le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures accorde une autorisation et approbation générale au maire de décider pour les dossiers et points prévus à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 19 septembre 2006;

D'une manière générale, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures demande à son représentant de requérir du conseil d'agglomération qu'il distingue les dépenses des juridictions de proximité et d'agglomération dans chacun ou l'un quelconque des points à l'ordre du jour;

En outre, il est loisible au maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de requérir que soit précisé en séance du conseil d'agglomération, à même le libellé

d'une résolution ou d'un règlement à être adopté, que celui-ci ne fera pas l'objet d'une opposition;

Les sujets suivants font l'objet de commentaires :

Adoption de résolutions

- 3- DE2006-122 Dénonciation de l'entente entre la Ville de Québec et « Pôle Québec Chaudière-Appalaches » La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures requiert de connaître les modifications que la Ville de Québec désire apporter à l'entente.

Avis de motion

- 6- AT2006-210 Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur la phase 2 des travaux de nature mixte de réaménagement de la 1^e Avenue dans le quartier Lairet de l'arrondissement Limoilou et sur les services professionnels y afférents ainsi que sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 101. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures demande des explications en regard du mémoire administratif notamment la relation entre le PTI de responsabilité d'agglomération et de proximité.
- 10- DE2006-119 *Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Métal Excel inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel Armand-Viau à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche*, R.A.V.Q. 102. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures demande comment la répartition des revenus provenant de la vente va-t-elle s'effectuer en relations avec le récent décret concernant ces questions adoptés en juin 2006.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5- OPPOSITIONS FORMELLES EN VERTU DE L'ARTICLE 115 DE LA LOI SUR L'EXERCICE DE CERTAINES COMPÉTENCES MUNICIPALES DANS CERTAINES AGGLOMÉRATIONS POUR LES DOSSIERS QUI SONT MENTIONNÉS DONT LE RÈGLEMENT R.A.V.Q. 90

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-402 point no 5, séance spéciale du 18 septembre 2006

RÉFÉRENCES : séance du conseil d'agglomération du 19 septembre 2006 et annexes

CONSIDÉRANT QUE l'article 115 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L.R.Q. chapitre E-20,001 autorise la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à faire connaître à la ministre des Affaires municipales et des Régions son opposition au règlement R.A.V.Q. 90;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doit s'opposer pour préserver ses droits et que telle opposition est basée sur des éléments fondamentaux quant au partage des coûts reliés au fonctionnement de l'agglomération dont les modalités sont prévues notamment dans le Décret 1211-2005 et d'autres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà recommandé que son maire vote contre la résolution en conséquence du préavis déjà donné quant à cet item lors de la séance du 22 août 2006 et en considération des mêmes motifs;

CONSIDÉRANT QUE la compétence même de l'agglomération sur cet item n'est pas établie et que l'acceptation des présentes pourrait constituer un précédent donnant ouverture au financement d'infrastructures manifestement pas d'agglomération alors que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures supporte financièrement des infrastructures similaires actuelles comme éventuelles sans la participation financière de l'agglomération;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De formuler à la ministre, en application de l'article 115 de la législation précitée, une opposition formelle à l'adoption du Règlement suivant de la Ville de Québec :

11 LS2006-025 Règlement de l'agglomération sur des travaux préparatoires ainsi que sur les services professionnels requis pour la construction d'un complexe de soccer intérieur au parc Chauveau dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 90.

De transmettre simultanément et dans le même délai une copie vidimée de la résolution par laquelle cette opposition est formulée à la ministre et à chaque autre municipalité liée notamment Québec et L'Ancienne-Lorette.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER, PRÉSENCE-FAMILLE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-403, point no 6, séance spéciale du 18 septembre 2006

RÉFÉRENCE : Lettre du 6 septembre 2006

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de Présence-Famille afin de souligner leur 15^e anniversaire et d'autres considérations;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

QUE le conseil de Ville alloue une subvention de 500 \$ à Présence-Famille pour continuer leurs bonnes œuvres envers la population selon les modalités de la demande.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



7- PAIEMENT DES COMPTES

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-404 point no 7, séance spéciale du 18 septembre 2006

RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-206

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

D'affecter un montant de 25 350,13 \$ pour le paiement des comptes à payer à la suite de la liste fournie le 15 septembre 2006 selon les modalités et la répartition prévues au sommaire administratif.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



8- MANDAT ET AUTORISATION GOUVERNEMENTALE, GÉNIO EXPERTS-CONSEILS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-405 point no 8, séance spéciale du 18 septembre 2006

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la firme Génio représente la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans le dossier du prolongement de l'aqueduc sur le chemin du Roy;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

Que le conseil mandate la firme Génio pour requérir au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures toutes les autorisations environnementales et autres auprès du MENVQ et d'autres ministères si cela est requis.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



9- RÉCEPTION DU RAPPORT D'OUVERTURE DES REGISTRES RÉFÉRENDAIRES DU 6 SEPTEMBRE 2006

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-406 point no 9, séance spéciale du 18 septembre 2006

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la loi requiert que lecture du présent certificat soit faite en séance spéciale du conseil de Ville ce 18 septembre 2006 et avis sera transmis au directeur général des élections, par écrit, de cette date de la lecture du certificat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De prendre acte du présent rapport:

Je, soussigné, Me Jean-Pierre Roy, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, déclare sous mon serment d'office:

QU'une période d'enregistrement où les personnes habiles à voter pouvaient demander la tenue d'un scrutin référendaire s'est tenue le mardi 6 septembre 2006, entre 9 h et 19 h;

QUE le nombre de personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire, établie selon l'article 553 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q., cE-2.2) était de trois-cent vingt (320);

QUE le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était fixé à quarante-trois (43);

QU'à la fin de la période d'enregistrement, le nombre de personnes habiles à voter qui ont signé le registre était de trente (30);

Par conséquent, le Règlement REGVSAD-2006-024 modifiant le Règlement de zonage 480-85 pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (à proximité de l'intersection nord-est de la route de Fossambault en référence au second projet de Règlement PREGVSAD-2006-011(2)) est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et aucun scrutin référendaire ne doit en conséquence être tenu;

Le résultat de la procédure d'enregistrement a été annoncé à la fermeture du registre le 6 septembre 2006 à 19 h 05 en présence de quatre (4) personnes alors présentes, puis publié dans le journal le MIM.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



10- AVIS DE MOTION – PROLONGATION DU TERME D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT (TRÉSORERIE)

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2006-034 point no 10, séance spéciale du 18 septembre 2006

RÉFÉRENCE :

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil un Règlement modifiant à la demande des citoyens concernés un Règlement d'emprunt no REGVSAD-2006-027 pour prolonger le terme dudit emprunt augmentant ainsi la charge financière du Règlement mais réduisant d'autant les coûts annuels des citoyens.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



11- EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE AU SOUTIEN ADMINISTRATIF À LA RÉCEPTION (TRÉSORERIE)

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-407 point no 11, séance spéciale du 18 septembre 2006

RÉFÉRENCE :

Compte tenu que des candidatures furent requises et que des entrevues furent réalisées selon la volonté du conseil de Ville en conformité avec la convention collective en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district no 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De désigner Mme Sylvie Bédard comme préposée au soutien administratif, classe 1, au poste de la réception de manière conditionnelle à son acceptation définitive avant ce vendredi 22 septembre 2006, le tout conditionnel à la vérification des références et autres modalités habituelles. S'il advenait que telles conditions ne soient pas rencontrées, Mme Chantal Bazin serait alors nommée pour occuper la fonction ce vendredi 22 septembre de manière conditionnelle aux vérifications d'usages.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



12- EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2006 (TRÉSORERIE)

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-408, point no 12, séance spéciale du 18 septembre 2006
RÉFÉRENCE :

Compte tenu les banques de candidatures à la suite de concours réalisés en conformité avec la convention collective en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district no 5
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De désigner M. Frantz Philogène conditionnellement aux vérifications d'usages et à son acceptation définitive à la satisfaction de la Ville avant ce vendredi 22 septembre 2006 (12,42 \$ /heure, 4 % vacances, 4 % avantages sociaux).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



13- EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE AU SOUTIEN ADMINISTRATIF (SERVICE DU GREFFE, DES RESSOURCES HUMAINES, DES ARCHIVES ET DE LA COUR MUNICIPALE)

RÉSOLUTION RVSAD-2006-409 point no 13, séance spéciale du 18 septembre 2006
RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-163

Compte tenu que des candidatures furent requises à l'interne et que des entrevues furent réalisées selon la volonté du conseil de Ville en conformité avec la convention collective en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De désigner Mme France Duchesne comme préposée au soutien administratif, classe 2, au Service du greffe, des ressources humaines, des archives et de la Cour municipale.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



14- RÉOLUTION GÉNÉRALE DE TRANSIGER POUR LA SAAQ

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-411 point no 14, séance spéciale du 18 septembre 2006
RÉFÉRENCE : MVSAD-2006-203

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

Que le conseil de Ville avise les représentants de la SAAQ qu'il mandate Manon Lemay, trésorière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ou Pierre Lemieux, contremaître, ou Yvon Julien, employé spécialisé, pour agir comme signataire pour la ville pour l'immatriculation et pour effectuer toutes transactions auprès de la SAAQ pour des véhicules appartenant à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

Seules ces personnes sont autorisées et désignées mandataires pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dans ce dossier jusqu'à l'annulation des présentes.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



15- RECONNAISSANCE PATRIMONIALE DE L'ÎLOT PAROISSIAL

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-411 point no 15, séance spéciale du 18 septembre 2006

RÉFÉRENCE : extraits du document Patrimoine, coups de cœur! document de la Commission des biens culturels du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'îlot paroissial de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est un site historique reconnu par la Commission des biens culturels du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que tel îlot est remarquable par sa localisation, son caractère patrimonial et sacré ainsi par toute la symbolique qu'il apporte à la communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De reconnaître que l'îlot paroissial de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures donne à voir un ensemble historique et institutionnel parmi les mieux conservés au Québec. La place de l'église a d'ailleurs été mise en valeur par un aménagement paysager en 1991, confirmant l'attachement de la communauté pour ce lieu de mémoire et de recueillement.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



16- PROLONGATION DU CONTRAT POUR LE REMORQUAGE ET LA FOURRIÈRE DES VÉHICULES POUR LE RÉSEAU ARTÉRIEL ET POUR LE RÉSEAU LOCAL

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-412 point no 16, séance spéciale du 18 septembre 2006

RÉFÉRENCE : Courriel du 8 septembre 2006 de Serge Bolduc

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De prolonger le contrat pour le remorquage et la fourrière des véhicules pour le réseau artériel et pour le réseau local selon les modalités prévues au mémoire administratif de l'arrondissement Laurentien.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



17-AVIS DE MOTION POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS RELATIVEMENT AU REMORQUAGE SELON LE TABLEAU DES TARIFS ADOPTÉS PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT LAURENTIEN

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2006-035 point no 17, séance spéciale du 18 septembre 2006

RÉFÉRENCE :

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil un Règlement modifiant règlement sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au remorquage selon le tableau des tarifs adoptés par le conseil d'arrondissement laurentien.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



18- DOSSIERS EN MATIÈRE D'URBANISME

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-413 point no 18, séance spéciale du 18 septembre 2006

RÉFÉRENCE :

(REPORTÉ)



19- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PREGVSAD-2006-016 CONCERNANT UNE BANDE DE PROTECTION DE 20 M DANS LES ZONES PX AVOISINANT LE CAMPUS SAINT-AUGUSTIN

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-414 point no 19, séance spéciale du 18 septembre 2006

RÉFÉRENCES : AMVSAD-2006-034, MVSAD-2006-189, article 145.20.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (915-93) DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district no 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

D'adopter le premier projet de règlement PREGVSAD-2006-016.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



20- ADHÉSION AU C.R.M. DE L'U.M.Q.

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-415 point no 19, séance spéciale du 18 septembre 2006

RÉFÉRENCE : Facture de la cotisation annuelle - Membres

En prévision du renouvellement éventuel de cinq (5) conventions collectives de travail et d'autres considérations;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De requérir les services du CRM de l'UMQ selon les modalités de la facture no 2006-29292 au prorata restant à courir de l'année pour un montant ne dépassant pas 2 184,32 \$. (731\$ et moins environ)

Adopté à l'unanimité par les élus votants



21- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NO 21, séance spéciale du 18 septembre 2006



22- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NO 22, séance spéciale du 18 septembre 2006



23- CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-416 point no 23, séance spéciale du 18 septembre 2006

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district no 5

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De clôturer la séance de ce 18^e jour de septembre 2006 à 20 h 45 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Me Marcel Corriveau, maire

Me Jean-Pierre Roy, greffier